



## Resiliation mutuelle santé

Par **biboune59500**, le **18/12/2009** à **19:09**

Bonjour,

un courtier m'a fait signé un contrat mutuelle santé en mars 2009, avec date d'effet le 31/12/2009 pour un montant mensuel de 60€22, je viens de recevoir l'échéancier qui est de 63€82 en plus les garanties ne sont pas terribles.

J'ai voulu dénoncer cette somme et résilier mon contrat reçu le 17/12/2009 par la loi chatel ce qui m'est refusé au motif convention d'assurance de groupe à adhésion facultative de plus changeant de statut social au 31/01/2010 retraite j'ai entendu dire que cela était possible est ce réalisable.

Merci de votre réponse, cordialement.

Par **chaber**, le **19/12/2009** à **07:05**

Bonjour,

La loi Chatel ne s'applique pas aux contrats Groupe.

Par contre relisez vos conditions générales art 113.16 du code des assurances pour envisager une résiliation après votre changement de statut: cessation d'activités professionnelles

Par **biboune59500**, le **19/12/2009** à **16:32**

merci de votre réponse mw